

François Hecker nommé Président de la Fondation MMA Solidarité

Le Mans, le 10 janvier 2024 - La Fondation MMA Solidarité annonce la nomination de Monsieur François Hecker au poste de Président. Il succède à Michel Ridou, élu Président d'Honneur.

François Hecker a réalisé l'ensemble de sa carrière chez Covéa/MMA à des postes stratégiques. Fort d'une expérience étendue dans le domaine de la santé, de la prévoyance et animé par l'économie sociale et solidaire, François Hecker renforcera l'engagement de la Fondation dans ses missions : l'égalité des chances et l'insertion des personnes en situation de handicap.

« Je suis honoré de présider la Fondation MMA Solidarité, devenue grâce à Michel Ridou une institution incontournable du financement de projets en faveur des personnes en situation de handicap. La Fondation, créée il y a quarante ans, est aujourd'hui clairement identifiée et positionnée dans le paysage associatif français. Placée sous l'égide de la Fondation de France, notre objectif est de poursuivre ce travail tout en favorisant les dons du grand public, pour continuer à servir des initiatives concrètes et effectives sur le terrain » **déclare François Hecker, Président de la Fondation MMA Solidarité.**

Ce changement à la tête de l'organisation s'accompagne de la nomination de Patrick Hubert au poste de vice-président et de modifications statutaires concernant la fonction de président d'honneur, ce afin de répondre aux demandes croissantes des organismes et associations.

Michel Ridou a contribué à la création de la Fondation MMA Solidarité en 1983 et a occupé le poste de Président pendant 26 ans. Grâce à son travail, la Fondation a été l'une des premières actrices du développement du handisport en France en apportant un soutien financier à la Fédération Française Handisport (FFH), association reconnue d'utilité publique.

En tant que président d'honneur, Michel Ridou continuera à soutenir la Fondation et entreprendra avec le nouveau président, François Hecker, un tour des régions pour rencontrer les partenaires et acteurs clés de la Fondation et accompagner la transition.

Comment soumettre un projet à la Fondation MMA Solidarité ?

Tout organisme à but non lucratif qui souhaite mettre en place une initiative collective en faveur des personnes en situation de handicap peut soumettre son projet à la Fondation MMA Solidarité. Celle-ci réunit 2 fois par an, en juin et en novembre, un jury national composé de personnalités extérieures à MMA et représentatives dans le domaine du handicap, pour décider de l'attribution des subventions.

Les conditions d'éligibilité d'un projet sont à retrouver sur <https://www.mma.fr/a-propos/soumettre-projet-financement-handicap.html>

Comment soutenir la Fondation MMA Solidarité ?

Placée sous l'égide de la Fondation de France, la Fondation MMA Solidarité est habilitée à recevoir des dons permettant de bénéficier d'une déduction fiscale. Grâce à l'attestation remise par la Fondation de France, le donateur bénéficie d'une réduction directe d'impôt correspondant à 66 % du montant donné, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Il est possible de réaliser un don par chèque à l'ordre

de la Fondation de France (Compte Fondation MMA Solidarité F00080), en l'adressant à : Fondation MMA Solidarité - 160 rue Henri Champion - 72 100 Le Mans

À propos de la Fondation MMA Solidarité

Créée en 1983 par l'assureur mutualiste MMA, la Fondation MMA solidarité est une Fondation d'entreprise au service du handicap. Depuis sa création, la Fondation MMA Solidarité a soutenu plus de 2 500 projets au bénéfice de plus de 25 000 personnes. Sous l'égide de la Fondation de France, elle soutient et participe au financement des projets d'intérêt collectif, qui favorisent les capacités, le bien-être et l'épanouissement des personnes en situation de handicap et leur inclusion sociale. Chaque année, la Fondation MMA Solidarité soutient des organismes à but non lucratif pour valoriser des projets dans les domaines de l'aide, la culture, les loisirs et le sport. Les projets sont instruits par les membres de la Commission d'étude de MMA Solidarité et présentés 2 fois par an (en juin et en novembre) à un jury national, constitué de personnes extérieures à MMA, qui décide de l'attribution des subventions. En 2023, la Fondation MMA Solidarité a soutenu 81 associations pour un total de 361 925 €. <https://www.mma.fr/a-propos/Fondation-mma.html>

Contacts presse

ADVOCACIZ

Shanez Richert +33(6) 10 50 44 44 – shanez.richert@advocaciz.com
Ambre Fourneau +33(6) 44 39 89 25 – ambre.fourneau@advocaciz.com
Alexandra Richert +33 (6) 08 77 86 22 – alexandra.richert@advocaciz.com

Fondation MMA Solidarité - Fonds domicilié au siège social de la Fondation de France
40 avenue Hoche, 75008 PARIS - Secrétariat administratif fixé au siège de MMA IARD
160 rue Henri Champion, 72030 Le Mans CEDEX 9

MMA IARD – Société anonyme au capital de 537.052.368 euros entièrement versé – Entreprise régie par le Code des assurances – RCS Le Mans 440 048 882 – Siège social : 160 rue Henri Champion, 72030 Le Mans CEDEX 9